MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

7ème année Nº 9

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République • Tél. 72 58-72 • C. C. P. 52 38 57

Edition générale Nº 3

17 Avril 1959

AVERTISSEMENT

TAVELURES DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS (Toutes zones) :

Des chutes de pluie locales, mais abondantes s'étant produites sur la quasi totalité du territoire de la circonscription, il importe de réaliser un traitement avant le 23 avril.

L'exécution rapide de ce traitement est conditionnée par l'extstence de taches primaires qui ont été observées sur poirier dans les régions de MONTPELLIER - SAINT-PONS et PERPIGNAN.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER (Toutes zones) :

Dans les vergers où le parasite est installé, l'utilisation d'un anticryptogamique au soufre pour le traitement de la Tavelure permettra de lutter simultanément contre l'Oïdium.

OIDIUM DE L'ABRICOTIER (Zones I, II, IV) :

Les conditions atmosphériques actuelles étant très favorables au développement de l'Oïdium, réaliser un traitement avec:

Soufre micronisé
Soufre dispersé
Diphényl crotonate.

Les soufres ont une action contre le Monilia.

ARAIGNEES ROUGES SUR ARBRES FRUITIERS (Toutes zones) :

Utiliser :	Parathion éthylé	25 gr	de matière active par hectolitre d'eau
	Parathion méthylé	30 gr	" "
	Diazinon	25 gr	" "
	Malathion	75 gr	" "
	Déméton méthylé	50 gr	" "
Acaricides de contact	Chlorophényl Trichlorethanole	50 gr	de matière active par hectolitre d'eau
	Chlorobenzilate	25 gr	" "
	Dithiophosphate de dioxane	25 gr	" "
	Gusathion	40 gr	" "
Acaricides systémiques	Endothion	50 gr	" "
	Phosdrine	50 gr	" "
	Phosphamidon	20 gr	" "

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

P265

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.